

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

**DELIBERATION N°2023.00218**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT - PREVENTIONS DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET ET DE VEGETATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 47  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230511-D20230021810

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT - PREVENTIONS DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET ET DE VEGETATION**

Saint-Etienne Métropole est en charge de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI) depuis 2018.

Sur le périmètre Métropolitain, 5 massifs forestiers se distinguent du reste du territoire.

Aujourd'hui, toutes ces zones boisées restent sensibles aux feux de végétations, mais avec une gradation plus ou moins élevée aux risques incendie suivant :

- leurs reliefs ;
- leur orientation selon les points cardinaux ;
- leur géographie avec des couloirs, des talwegs, par rapport aux vents dominants ;
- la direction du vent qui forme avec la ligne de crête avec un angle d'incidence ;
- l'essence des végétaux composant ce massif ;
- la nature des sols et à leur sensibilité à la sécheresse ;
- le manque d'eau, assèchement des strates végétales ;
- le dérèglement climatique.

Ainsi, 13 des communes métropolitaines ont été classées massif forestier à risques d'incendie dans les arrêtés préfectoraux DT11-538 du 8 août 2011 et DT20-0385 du 29 juillet 2020. 5 ont été classées communes sensibles aux feux de forêt dans les arrêtés préfectoraux DT11-538 du 8 août 2011 et DT20-0385 du 29 juillet 2020.

Aussi, Saint-Etienne Métropole se met en ordre de marche pour mettre en place les moyens et les aménagements nécessaires pour équiper les secteurs les plus sensibles aux risques d'incendies de forêt et de végétaux pouvant avoir des conséquences sur des constructions existantes.

Des réserves enterrées devront ainsi être déployées sur les zones où la DECI ne peut être assurée par le réseau d'eau potable.

Une première tranche est engagée pour équiper les communes de La Valla-en-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez et Saint-Etienne - Rochetaillée avec la création de 5 réserves.

La présente demande de subvention porte sur cette première tranche de travaux pour la création de 5 réserves incendie destinées à défendre des bâtiments situés à proximité de zones boisées au titre des actions du fonds vert suivantes :

- A2 : réalisation de plateformes de retournement en bout de voiries existantes afin de faciliter les manœuvres des véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie,
- A3 : étude et travaux de création de points d'eau de façon à ce qu'aucune construction existante à usage d'habitation ne soit située à moins de 150 m d'un tel point d'eau en zone d'aléas fort à très fort, moins de 200 m en zone d'aléas modérés.

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

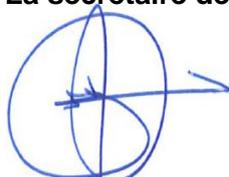
- montant total du projet : 482 051 € HT ;
- subvention attendue à hauteur de 30 % : 144 615 € ;
- reste à financer : 337 436 € HT.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **sollicite les subventions notamment auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation ;**
- **engage l'opération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire et signer les actes afférents;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21-21568-DECI-437 du budget principal de l'exercice 2023 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13-1321-DECI-437 du budget principal de l'exercice 2023.**

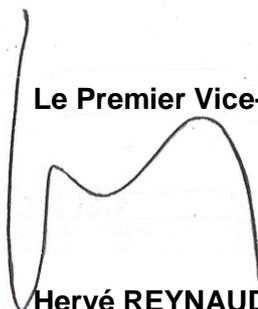
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD